

APPEL DE CANDIDATURES

Pour siéger au conseil d'administration de la Caisse populaire La Prairie Ltée

Si votre Caisse populaire vous tient à cœur et que vous désirez contribuer au développement économique de votre communauté, vous pourriez être le candidat ou la candidate de district idéal(e). Pour être admissible au poste d'administrateur(trice), un(e) candidat(e) doit remplir les conditions prévues par la *Loi sur les caisses populaires et les Credit Unions*, ainsi que les conditions supplémentaires prévues à l'alinéa 6.02 du *Tableau des précisions des Règlements généraux*. (« Conditions d'admissibilités » et « Nécessaire de candidature » disponible sur demande en s'adressant ici bas.)

- **Administrateur(trice) district de Saint-Adolphe - 3 ans**
- **Administrateur(trice) district de Saint-Georges - 3 ans**
- **Administrateur(trice) district de Saint-Pierre-Jolys - 3 ans**

Toute élection au Conseil d'administration de la Caisse La Prairie se fait par vote postal. Les résultats seront annoncés pendant l'assemblée générale annuelle de la Caisse La Prairie, à 19h30, le 26 avril 2010 à la Salle de banquet Rivière-Seine, 80A, chemin Aréna, Sainte-Anne, Manitoba.

Date et heure limite du dépôt des mises en candidatures :
12 février 2010 à l'heure de fermeture des centres de services.

Le Président
Comité de nomination
Caisse La Prairie
130, avenue Centrale
Sainte-Anne (Manitoba) R5H 1J3
laprairie@caisse.biz

